

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 20 octobre 2023****CONVOCATION**

Date : 13 octobre 2023

Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 octobre 2023

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –.

Absents représentés

Mme Sophie GUILHAUMEPouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC

Mme Cécile PIGNOLPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. Loïc LEBALLEURPouvoir à M. Bruno DION

M. François RAMPONPouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à M. Thierry MALHERBE

Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-14

OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que suite au passage du Conseil départemental sur la structure du multi-accueil Béatrice Mallet, avant l'ouverture de celle-ci, puis à l'évolution des décrets, il a été demandé par la PMI de réaliser quelques modifications sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant :

Il convient d'ajouter les points suivants :

- Mixité d'accueil en cas de parcours d'insertion sociale et professionnelle (*Page 3 dans le chapitre consacré à l'attribution des places*)
- Autorisation d'administration d'un traitement ponctuel (*Page 14 dans le chapitre consacré aux médicaments et autres prescriptions*)
- Annexe 9 – Protocole d'hygiène général et renforcé (*Page 30*)
- Annexe 11 – Protocole de conduite en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger chez l'enfant (*Page 37*)

Il convient de modifier :

- L'intitulé « Les agents titulaires du CAP Petite Enfance/CAP AEPE » est remplacé par « Les accompagnants et agents polyvalents Petite Enfance » (*Page 11 dans la partie consacrée aux professionnels Petite Enfance*)
- Le terme « Adaptation » est systématiquement remplacé par « Familiarisation »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

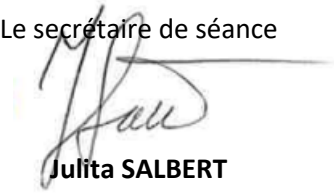
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT